

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.337

**Motion de soutien et  
attendus du territoire  
vis-à-vis de la  
création du projet  
IMAGILAND**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN

**Excusé(s)** :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.337**

Rapporteur : Monsieur ROY

**MOTION DE SOUTIEN ET ATTENDUS DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DE LA CREATION DU  
PROJET IMAGILAND**

Le consortium ADIM-Banque des Territoires-Parexi porte depuis 2017 une réflexion sur la faisabilité de création du projet IMAGILAND, parc à vocation touristique et de loisirs autour du thème de la Bande Dessinée. Dans ce contexte et à l'instar d'autres dossiers privés, GrandAngouleme au titre de ses compétences économiques et touristiques a accompagné les porteurs pour les aider à préciser leur projet et veiller à sa cohérence territoriale.

Après plusieurs années de réflexions, le projet a connu une nouvelle étape en janvier 2020 avec l'engagement d'un groupement d'investisseurs composé de la Banque des territoires qui est une Direction de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Dragontoon. Le premier est l'un des acteurs majeurs de soutien aux investissements dans les territoires avec plus de 20 milliards par an. Le second est une société qui développe des concepts de parcs à thème en Chine, mais aussi à l'étranger en partenariat avec des acteurs de l'édition.

Ainsi, ce projet est rentré dans une phase pré-opérationnelle visant à définir les conditions précises de mise en œuvre (réalisation des demandes d'autorisation d'urbanisme) et permettant un partage avec le territoire pour structurer des partenariats et des synergies. Dans ce contexte et souhaitant qu'IMAGILAND s'inscrive dans une ambition de cohérence avec le territoire, les porteurs du projet ainsi que la commune de La Couronne ont sollicité en octobre par des courriers respectifs une demande de soutien officiel de GrandAngouleme.

A cet égard et suite à plusieurs temps d'échange organisés avec les élus communautaires, les acteurs économiques et touristiques et de l'écosystème Image, il ressort de l'analyse de ce projet des éléments d'opportunités mais aussi des points d'exigence sur lesquels il devra s'appuyer pour s'inscrire pleinement dans les attendus de l'agglomération.

S'il s'inscrit dans les cadres réglementaires et les orientations fixées dans les documents d'urbanisme, le dossier devra pour autant répondre aux enjeux environnementaux et de biodiversité; de plus, dès le dépôt officiel de ce dossier, il fera l'objet d'une instruction réglementaire et d'une enquête publique préalable avant d'obtenir les autorisations nécessaires au début des travaux.

Ce projet peut être en outre considéré comme une opportunité pour le territoire et ce à plusieurs titres :

- Une opportunité touristique qu'il convient d'examiner dans sa globalité au regard des 270 000 visiteurs attendus la première année et un objectif de 440 000 visiteurs à terme. Il constituera un point d'appui pour structurer une logique de destination et augmenter la durée des séjours sur le territoire ;
- Une opportunité pour le tissu économique et pour l'emploi avec la création de 200 nouveaux emplois directs. Ainsi, la préparation et la mise en œuvre du chantier, comme le suivi en termes de maintenance, devront contribuer à porter une démarche fondée sur une triple exigence :
  - exigence d'anticipation pour que les PME locales puissent préparer les coopérations nécessaires,

- exigence d'impact sur l'emploi local et de respect des conditions de travail de tous les ouvriers concernés en faisant reprendre par toutes les parties prenantes la clause d'interprétariat,
- exigence sociale en utilisant les mécanismes d'insertion mis en place entre autre dans le cadre du PLIE;
- Une opportunité pour le développement de la filière image. A cet égard, ce projet doit passer par la multiplication des liens avec les auteurs et entreprises installés en Charente pour développer en co-construction des synergies avec le secteur de l'Image et de la Bande Dessinée. Dans ce sens les premiers échanges avec les acteurs des filières touristiques, économiques et créatives (image et BD) ont fait ressortir des axes de partenariat qui devront être précisés et partagés comme par exemple la conception des espaces d'attente et le renouvellement des animations ; Pour les auteurs de Bande Dessinée, le projet doit être un vecteur complémentaire pour mieux faire connaître l'ensemble des productions et créations locales et les intégrer, si possible, dans les prestations d'animation du Parc. A ce titre, la Cité de la Bande Dessinée et Magelis seront sollicités pour accompagner les porteurs du projet afin de définir un premier plan d'actions d'ici l'été 2021.
- Une opportunité de promouvoir de nouveaux modèles d'alimentation et d'approvisionnement de la restauration en poursuivant un objectif de "100% de produits locaux et de saison". Ainsi, cela nécessitera dans le cadre de la Politique Agricole et Alimentaire Territoriale une organisation avec les producteurs locaux en vue de développer les circuits courts et de proximité.

D'un montant global de 110 M€ porté sur un financement privé (dont la moitié est apportée en fonds propres et l'autre par des prêts bancaires), le risque économique sera assuré uniquement par les investisseurs privés et n'engagera en aucun cas les collectivités locales et donc GrandAngoulême. Au regard de ces éléments, des opportunités économiques et touristiques du projet, de l'intérêt et de la volonté des partenaires locaux à être associé plus étroitement, de l'engagement du porteur de projet à travailler sur les deux années à venir avec les acteurs du territoire afin de faire évoluer le parc comme un véritable outil de promotion des filières du territoire (agricoles, économiques, touristiques, culturelles, bâtiment, construction ...), il est proposé au conseil communautaire :

- Que GrandAngoulême apporte son soutien au projet IMAGILAND en réaffirmant le nécessaire respect des attendus du territoire, des exigences sociales et environnementales et d'un travail de co-construction avec les acteurs locaux sur les synergies à mettre en œuvre ;
- D'autoriser GrandAngoulême à étudier avec les porteurs du projet les conditions d'un accompagnement en lien avec les autres partenaires publics.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A LA MAJORITE (5 contre),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>23 octobre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>23 octobre 2020</b>